



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance ordinaire du lundi 28 novembre 2022 à 20 h

Mairie d'Eckbolsheim

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET	
/	Désignation du secrétaire de séance	Approuvé (unanimité)
DCM 70/2022	Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2022	Approuvé (unanimité)
DCM 71/2022	Affaires du personnel : modifications et suppressions de postes	Approuvé (unanimité)
DCM 72/2022	Affaires du personnel : modifications de coefficients d'emploi	Approuvé (unanimité)
DCM 73/2022	Concours communal de fleurissement 2022 : prix	Approuvé (unanimité)
DCM 74/2022	Subventions : prix artistiques communaux 2022	Approuvé (unanimité)
DCM 75/2022	Subvention : Eckbolsheim Basket Ball Club	Approuvé (unanimité)
DCM 76/2022	Subventions : valorisation du patrimoine	Approuvé (unanimité)
DCM 77/2022	Subventions : vélos à assistance électrique	Approuvé (unanimité)
DCM 78/2022	Subventions : associations affiliées à l'OMSALC	Approuvé (unanimité)
DCM 79/2022	Subventions : associations extérieures	Approuvé (unanimité)
DCM 80/2022	Subvention : VILOGIA	Approuvé (unanimité)
DCM 81/2022	Subvention : People&baby (maison de la petite enfance) (2022)	Approuvé (unanimité)
DCM 82/2022	Subventions : critères 2023	Approuvé (unanimité)
DCM 83/2022	Concession cimetières (tarifs 2023)	Approuvé (unanimité)
DCM 84/2022	Décision modificative n° 6 exercice 2022 – Virement de crédits dépenses imprévues (fonctionnement)	Pris acte (unanimité)
DCM 85/2022	Décision modificative n° 7 exercice 2022 – Virement de crédits dépenses imprévues (investissement)	Pris acte (unanimité)
DCM 86/2022	Rénovation et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft, et construction d'une salle de gymnastique : loyers durant les travaux	Approuvé (unanimité)
DCM 87/2022	Rénovation et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft, et construction d'une salle de gymnastique : marché de maîtrise d'œuvre avenants 1 et 2	Approuvé (unanimité)
DCM 88/2022	Bilan et révision - Autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft,	Approuvé (unanimité)

	construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'un club-house de football – Exercice 2022	
DCM 89/2022	Construction d'une salle de gymnastique et de vestiaires pour le football : plans de financement actualisés	Approuvé (unanimité)
DCM 90/2022	Programme d'actions de performance énergétique (APE) : efficacité énergétique de bâtiments communaux et modernisation de l'éclairage public – Ouverture autorisation de programme, crédits de paiement	Approuvé (unanimité)
DCM 91/2022	Programme d'actions de performance énergétique (APE) : efficacité énergétique de bâtiments communaux et modernisation de l'éclairage public – Plan de financement	Approuvé (unanimité)
DCM 92/2022	Programme d'actions de performance énergétique (APE) : efficacité énergétique de bâtiments communaux et modernisation de l'éclairage public – Convention intracting	Approuvé (unanimité)
DCM 93/2022	Révision et bilan de financement – Autorisation de programme et crédits de paiement : reconstruction école maternelle du Bauernhof – Exercices 2022-2023	Approuvé (unanimité)
DCM 94/2022	Moulin à musique : tarifs 2022-2023	Approuvé (unanimité)
DCM 95/2022	Projets sur l'espace public : programme voirie 2023 (EMS)	Avis favorable (unanimité)
DCM 96/2022	Rapports annuels eau et déchet (EMS)	Pris acte (unanimité)

Eckbolsheim, le 30 novembre 2022

Le Maire
André LOBSTEIN



Par délégation

Ghislain LEBEAU
Adjoint au Maire

Mis en ligne le : 02/12/2022



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
8

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim
Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procureurs : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 71/2022

AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

1) Avancements de grades : modifications de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En l'espèce, plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de leur ancienneté.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

1

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Décide de créer à compter du 1^{er} décembre prochain les nouveaux grades suivants, et de supprimer les actuels :

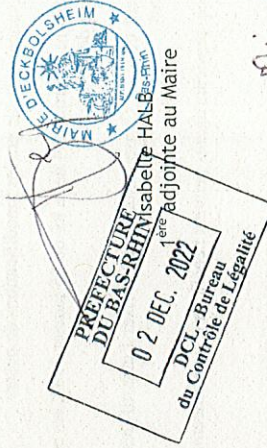
Nombre de postes	Filière	Grade actuel	Nouveau grade	Date d'effet
1	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	01/12/2022
1	Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	01/12/2022
1	Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	01/12/2022
1	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/12/2022
1	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	01/12/2022

Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE (26)

Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022

La secrétaire
Christine SCHIRRER



2) Suppressions de postes

Dans l'optique d'un recrutement au service des espaces verts, le Conseil municipal (DCM n° 42/2022 O2/12/2022 du 27 juin 2022) avait décidé de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème})
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (35/35^{ème})
- un poste d'agent de maîtrise (35/35^{ème})
- un poste d'agent de maîtrise principal (35/35^{ème})
- un poste de technicien (35/35^{ème})

en précisant qu'une fois le recrutement effectué, les postes non pourvus seraient supprimés.

Une personne a été recrutée par voie de mutation sur le grade d'agent de maîtrise principal et prendra ses fonctions début 2023, aussi il est proposé de supprimer les autres postes.

2

fin en ligne : 02/12/2022

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Supprime les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- 1 poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (catégorie C)
- 1 poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème} (catégorie C)
- 1 poste permanent d'agent de maîtrise 35/35^{ème} (catégorie C)
- 1 poste permanent de technicien 35/35^{ème} (catégorie B)

Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE (26)

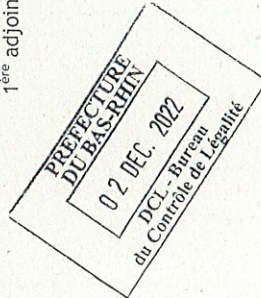
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Plis en ligne : 02/12/2022



VILLE D'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRrer, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBES, Letia PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procurations : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBES à Thierry ERNWEIN, Letia PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 72/2022 AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATIONS DE COEFFICIENTS D'EMPLOI

Les activités de l'école municipale de musique se déroulent du mois de septembre au mois de juin.

Du nombre de personnes inscrites à l'école municipale de musique, et des heures d'enseignement qui s'y rattachent, découlent les heures de travail de différents enseignants de l'école.
Il y a donc toujours une variation d'une année sur l'autre même si celle-ci est parfois minime.

Ainsi, le coefficient d'emploi de chaque enseignant ne peut être défini de manière précise qu'après la rentrée et peut être repris dans l'arrêté municipal d'engagement de chacun, sous réserve de la délibération du Conseil municipal seul compétent en l'espèce.

Certains professeurs ayant vu leur coefficient d'emploi évoluer, il convient donc de les actualiser.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Décide de modifier, à compter du 1^{er} décembre 2022, les coefficients des emplois d'assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique suivants :

Grade	Nombre de postes	Coefficient d'emploi actuel	Nouveau coefficient d'emploi	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	5	2,75	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	2,25	3	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0,25	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	2,5	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	5	5,25	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0,75	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	3,5	3	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	2,5	2,25	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	2,5	2,75	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (CDI)	1	5,5	5	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (titulaire)	1	9	12	01/12/2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (CDI)	1	1,5	1,75	01/12/2022

Modifie en conséquence le tableau des effectifs

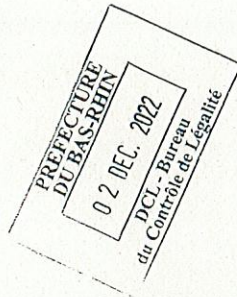
ADOpte A L'UNANIMITE (26)

Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022


La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mi en ligne : 02/12/2022



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

**PREFECTURE
DU BAS-RHIN**
02 DEC. 2022
DCL - Bureau
de l'Égalité

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
8

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RÜHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOGREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procureurs : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 73/2022

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT (2022) : PRIX

Depuis plus de 60 ans, le concours national des Villés et Villages Fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises sur tout le territoire.

Créé par le ministère en charge du tourisme, ce label est une garantie de la qualité de vie et de l'accueil des visiteurs, mais aussi de la valorisation du patrimoine paysager, de la protection de l'environnement et la préservation du lien social.

Parallèlement aux réalisations des agents communaux, la commune souhaite reconnaître et encourager les efforts menés par les habitants grâce à l'organisation d'un traditionnel concours de fleurissement annuel.

Les participants à l'opération « Fleurir, c'est sourire » sont ainsi notés et récompensés selon plusieurs catégories.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant l'intérêt pour l'embellissement communal de cette participation des habitants ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Décide de fixer les prix (en euros) du concours communal de fleurissement 2022 tels qu'ils sont détaillés ci-après :

Catégorie Maisons avec jardin

Titre	Prénom	Nom	N°	Adresse	Classement	Prix en €
Mme	Christiane	PICARD	4	rue du Chanvre	Excellence	90
Mme	Monique	NOEL	38	rue des Tisserands	1er prix	75
Mme	Marie-Lise	KOPP	6	rue du Chanvre	1er prix	75
M.	Gérard	HUNSIINGER	37	rue de la Chênaie	1er prix	75
M.	Jean-Paul	BARTH	2	rue du Chanvre	1er prix	75
M.	Gérard	JANTET	21	rue du Chanvre	1er prix	75
M.	Claude	BIRRY	72	rue du Lac	2e prix	60
M.	Jagavisen	APPASAMY	16	rue de la Chênaie	2e prix	60
Mme	Martine	BONNET	43	rue des Jardins	2e prix	60
Mme	Suzanne	GRASSER	16	rue du Chanvre	2e prix	60
M.	Didier	NONCLERCQ	14	rue de la Tuilerie	2e prix	60
M.	Jean-Pierre	HOLWECK	14	rue de la Tuilerie	2e prix	60
M.	Alexandre	BUHREL	9	rue des Cerises	2e prix	60
Mme	Frieda	BOHNERT	9	rue de la Chênaie	2e prix	60
Mme	Claudia	STOLTZ	9C	rue des Champs	2e prix	60
Mme	Françoise	SCHNURR	7	rue du Chanvre	2e prix	60
M.	Gilbert	LEQUEUX	15	rue des Erables	3e prix	45
M.	Gérard	FRIANT	6	rue des Cygnes	3e prix	45
M.	Robert	MARQUES	1	rue des Roseaux	3e prix	45
Mme	Gabrielle	MULLER	39	rue de la Chênaie	3e prix	45
Mme	Bernard	DORFFER	5	rue des Erables	3e prix	45
Mme	Evelyne	BANGKHAUSER	49	rue de la Chênaie	3e prix	45
Mme	Michèle	SCHWARZ	21A	rue des Cerises	3e prix	45
Mme	Françoise	CLOUP	41	rue de la Chênaie	3e prix	45
Mme et M.	Fredy et Béatrice	KAERTNER	86B	avenue du Général de Gaulle	3e prix	45
Mme	Agathe	HLUSZKO-DORNIER	2	rue Krontal	3e prix	45

Sous-total 1515

Catégorie Appartements

Titre	Prénom	Nom	N°	Adresse	Classement	Prix en €
Mme	Dolores	SANCHEZ	15	rue des Champs	1er prix	75
Mme	Marianne	FRICK	6	rue de la Chênaie	1er prix	75
Mme	Isabelle	SCHNAEBELE	9	rue du Sureau	1er prix	75
Mme	Christine	SCHNEIDER	15	rue des Champs	1er prix	75
Mme	Marguerite	WESTERMAYER	18B	rue des Champs	2e prix	60
Mme	Suzanne	TILLIE	18	impasse des Horticulteurs	2e prix	60
Mme	Anne-Catherine	NOPPER	16	impasse des Horticulteurs	2e prix	60
Mme	Stéphanie	SCHMITT	13	rue de la Chênaie	2e prix	60
Mme	Aminatou	LYABI	9C	rue des Champs	2e prix	60
Mme	Isabelle	ROSER	13	rue de la Chênaie	3e prix	45
Mme	Gabrielle Françoise	WEBER	11	rue des Champs	3e prix	45

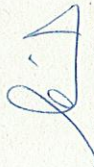
Mme	Elisabeth	FOLTZER	12	rue des Jardins	3e prix	45
Mme	Jeanine	RIFF	15	rue de la Chénaie	3e prix	45
Mme	Aurélié	WENDLING	13	rue de la Chénaie	3e prix	45
					Sous-total	825

Total 2340

Cette dépense sera inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (chapitre 65).

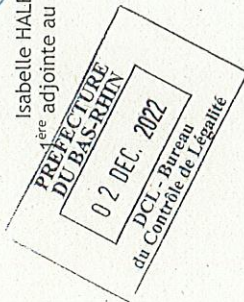
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (26)

Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022


La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mh en ligne : 02/12/2022



Ville d'ECKBOLSHEIM

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Conseillers élus :

29

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RÜHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Conseillers en fonction :

26

Conseillers présents :

18

Conseillers absents :

8

Absents non excusés :

Procureurs : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 74/2022

SUBVENTIONS : PRIX ARTISTIQUES COMMUNAUX 2022
(EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE)

Pour l'édition 2022 de la traditionnelle exposition annuelle de peinture et de sculpture d'Eckbolsheim, le Conseil municipal, par délibération du 27 juin 2022 (DCM n° 51/2022), avait fixé à 750 € le premier prix « Ville d'Eckbolsheim » pour le lauréat, en catégorie peinture ou sculpture, et à 500 € le 2^{ème} prix « Ville d'Eckbolsheim », pour le lauréat en catégorie sculpture.

Le 1^{er} prix « Ville d'Eckbolsheim » est intégré dans le patrimoine communal à l'issue de la manifestation.

Les œuvres ayant été primées par le jury de peintres et de sculpteurs professionnels membres de l'association des Artistes Indépendants d'Alsace (AIDA), il convient désormais de délibérer pour attribuer individuellement les subventions prévues.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2022 ;

Considérant la tenue de l'exposition de peinture et de sculpture les 22 et 23 octobre 2022 et le classement des œuvres par le jury ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Vote les subventions suivantes :

Catégorie	Nom	Montant (€)
1 ^{er} prix Ville	M. Gilbert Schlewer « Divoc 91 »	750
2 ^e prix Ville sculpture	M. Laurent Ebersold « Robot portrait »	500
Total		1250

Cette dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (26)

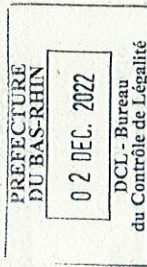
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mh En ligne : 02/12/2022

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM
Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal
du 02 DEC. 2022
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité



VILLE D'ECKBOLSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Conseillers élus :

29

Conseillers en fonction :

26

Conseillers présents :

18

Conseillers absents :

8

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LORSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procurations : André LORSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 75/2022

SUBVENTION : ECKBOLSHEIM BASKET BALL

L'Etat, les collectivités territoriales et, par extension, les établissements publics, peuvent verser des subventions.

Le versement d'une subvention doit être sollicité et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Le Conseil municipal est régulièrement appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par diverses associations, que la commune d'Eckbolsheim peut décider de soutenir pour leur engagement quotidien.

En l'espèce, dans le cadre du déménagement provisoire le temps du chantier de rénovation et d'extension du gymnase Katia et Maurice Krafft, le club Eckbolsheim Basket Ball a été amené à vider ses locaux et renouveler une partie de son matériel, sollicitant dans ce cadre une subvention communale pour acheter du matériel sportif (ballons et sifflets) pour un montant de 1 714 €.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Considérant la demande de l'association Eckbolsheim Basket Ball ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Décide de voter au bénéfice de l'association Eckbolsheim Basket Ball une subvention maximale cumulée de 342,8 € (20% d'un montant maximal de 1 714 €).

Ces dépenses seront comptabilisées à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (26)

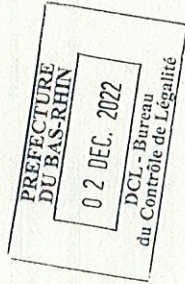
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mis en ligne : 02/12/2022



VILLE D'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM
Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Marine RÜHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuel DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Conseillers présents :
18

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Conseillers absents :
8

Absents non excusés :

Procurateurs : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 76/2022

SUBVENTIONS : VALORISATION DU PATRIMOINE

Chaque année, le Conseil municipal définit préalablement pour l'année à venir les critères d'attribution et les montants de la participation communale pour les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles d'habitation, ainsi que pour l'installation de panneaux solaires.

Par délibération du 29 novembre 2021, le Conseil municipal avait ainsi fixé les subventions pour l'année 2022 de la manière suivante :

- Subvention de 3 € / m² pour les travaux de ravalement de façades visibles du domaine public pour les immeubles d'habitation (plafond de 3 000 €).
- Subvention d'un montant de 150 € pour chaque foyer se dotant d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire.

Une seconde délibération portant décision individuelle d'attribution de la subvention est toutefois nécessaire, étant rappelé que la subvention est versée sur présentation de la facture acquittée par l'intéressé(e).

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2541-12-10 ;

Vu les critères d'attribution définis par délibération du 29 novembre 2021 ;

Considérant les demandes de subvention ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;


Vote les subventions suivantes :

Ravalement de façades	Montant (€)
M. Jean-Claude SIEGEL	945,30
Mme Adelaïde MBENGUE-DONON	626,70
Mme Charline FOURNOT	345,6
M. et Mme Marc WURTZ	638,55

La dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (26)

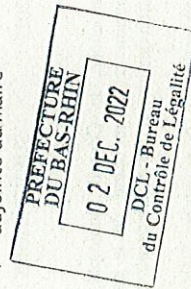
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mrs en ligne : 02/12/2022



Ville d'ECKBOLSHEIM

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Conseillers élus :

29

Conseillers en fonction :

26

Conseillers présents :

18

Conseillers absents :

8

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis YOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LORSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procurations : André LORSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 77/2022

SUBVENTIONS : VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Par délibération du 29 novembre 2021 (DCM n° 85/2021), le Conseil municipal avait décidé de poursuivre le soutien à l'achat de vélos à assistance électrique par la population d'Eckbolsheim, et fixé des critères de subvention, dont :

- aide financière de 10% du prix d'acquisition plafonnée à 100 € par VAE ;
- participation versée une fois par habitant d'Eckbolsheim âgé de 18 ans ou plus (justificatif de domicile de moins de 3 mois) ;
- facture récente d'achat du vélo inférieure à 6 mois mentionnant l'homologation du VAE (norme NF-EN 15194) ;
- le vélo doit être neuf et doit avoir été acheté auprès d'un vendeur professionnel et être équipé de tous les dispositifs de sécurité : éclairage (feux avant et arrière), signalisation visuelle (catadioptrés visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement) et avertisseur sonore ;
- il ne doit pas être revendu dans les 5 années qui suivent l'achat sauf à devoir rembourser la subvention.

Une seconde délibération portant décision individuelle d'attribution de la subvention est toutefois nécessaire, étant rappelé que la subvention est versée sur présentation de la facture acquittée.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Vu les critères de subvention des vélos à assistance électrique définis par délibération du 29 novembre 2021 ;

Considérant les demandes de subvention ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Vote les subventions suivantes :

Vélos à assistance électrique	Montant (€)
Mme Joëlle TOMASI	100
Mme Lucie SIRET	69,9
Mme Céline BENDER	96,3
Mme Claudine HAERTELMEYER	100
M. Mathieu PIERROT	95,9
M. Grégory OTT	100
M. Maxime WALDER	100
M. Eric GABRIEL	100
Mme Alice HAZOTTE	100
M. Serge GOUJON	100
Mme Christiane BASS-ZAHN	100
Mme Marie-Christine COLLING	100
M. Aimé RAMAKISTIN	100
Mme Tania GAUTHIER	100

(Total 1 302,1 €)

Cette dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (26)

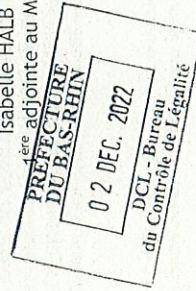
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mme en ligne : 02/12/2022



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

02 DEC. 2022
Préfecture du Bas-Rhin
Bureau du Contrôle de Légalité

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
8

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRrer, Marine RUHLIN, Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuel DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procureurs : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESTEM à Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Leïla PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

N° 78/2022 SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS AFFILIEES A L'OMSALC

Chaque année, le Conseil municipal est appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par les associations membres de l'OMSALC.

Celles-ci, du fait de leur nombre et de leur variété, offrent un grand choix d'activités très appréciées par les membres et les licenciés de ces structures.

A travers leurs activités ou lors des manifestations communales, ces associations de l'OMSALC participent au dynamisme de la vie locale.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- le versement d'une subvention de base de 320 €, 400 € pour les associations comprenant des sections ;
- une participation relative aux licences compétition, et une participation pour les jeunes de moins de 18 ans pour les hors compétition et les activités socioculturelles ;
- pour les associations participant à l'animation d'au moins une manifestation communale, une participation au prorata de la somme perçue sur les droits de place du messti annuel ;
- un complément pour les sports collectifs, fonction du nombre de joueurs et de l'échelon de la compétition.

Subvention liée aux membres (en euros) :

Licence compétition adulte	9,6
Licence compétition - 18 ans	24
Licence hors compétition - 18 ans	6,5
Activités socio-culturelles - 18 ans	6,5

Subvention liée aux sports collectifs (en euros) :

	Départemental	Régional	National
Equipe 11 joueurs	4 500	9 000	13 500
Equipe 5-7 joueurs	3 000	6 000	9 000

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant l'importance de l'engagement associatif et la participation à l'animation de la vie locale ;

Vu les demandes de subvention et les critères ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Vote les subventions suivantes :

Association	Montant 2022/2023
A.A.P.M.A	1 021,13
Amicale des Donneurs de Sang	370,13
Amicale des Sapeurs Pompiers	370,13
Association premiers secours	370,13
Artishow	376,63
Badminton Club Eckbolsheim	1 622,93
Billard Club Eckbolsheim	734,93
Cercle Amitiés et Loisirs	370,13
Club Epargne au Soleil	370,13
Cercle Philatélique Eckbolsheim	370,13
Club Hippique Saint-Hubert	4 217,43
Concordia	891,73
Cultur'Eck	450,13
Defoul'gym	370,13
Eckbolsheim Basket Ball	12 360,53
Eckbo Team	1 080,53
Eckrando	370,13
Elsaesser Theater Eckelse	383,13
FC Eckbolsheim	9 497,33
HC Eckbolsheim	12 699,20
Jardins Ouvriers	370,13
Judo Club Eckbolsheim	1 656,53
La Rondade	1 650,43
Les mains vertes	370,13
Scrapatelier	370,13
TC Eckbolsheim	2 309,33
UNIAT	370,13
Total	55 393,48

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOPTE A L'UNANIMITE (26)

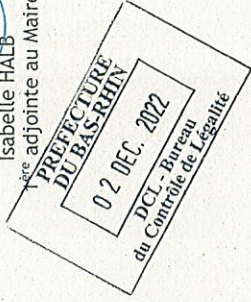
Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
Maire adjointe au Maire



Mis en ligne : 02/12/2022



VILLE D'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
8

Absents excusés : André LOBSTEIN, Natalia GHESSTEM, Daniel EBERHARDT, Patrick MOEBS,
Lefia PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Jules DANTES

Absents non excusés :

Procurations : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Natalia GHESSTEM à Dominique RITLENG,
Daniel EBERHARDT à Marie-Madeleine MATTHISS, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Lefia
PARS TABAR à Isabelle HALB, Isabelle MERTZ à Marie-Isabelle CACHOT, Valérie LESSINGER
à Guy SPEHNER, Jules DANTES à Michèle MERLIN

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1^{ère} adjointe au Maire

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Guy
SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Marie-Madeleine
MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Marine RUHLIN,
Brigitte VOGT, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ,
Carine NICK

N° 79/2022

SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS EXTERIEURES

L'Etat, les collectivités territoriales et, par extension, les établissements publics, peuvent verser des subventions.

Le versement d'une subvention doit être sollicité et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Le Conseil municipal est régulièrement appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par diverses associations, que la commune d'Eckbolsheim peut décider de soutenir pour leur engagement quotidien.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Considérant les différentes demandes de subventions émanant d'associations extérieures ;

Considérant l'engagement de ces structures à des fins d'intérêt général ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 21 novembre 2022 ;

Vote les subventions de fonctionnement suivantes :

200	Les Restos du Cœur
100	AFM Téléthon – Bas-Rhin secteur sud

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

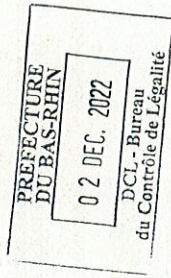
ADOPTE A L'UNANIMITE (26)

Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 29 novembre 2022

La secrétaire
Christine SCHIRRER



Isabelle HALB
1^{ère} adjointe au Maire



Mis en ligne : 02/12/2022